

Projet de construction du parc éolien de la Haute- Chaudière dans la MRC du Granit

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

?

Mémoire présenté par : Municipalité de Frontenac
Janvier 2025

Introduction et présentation de la municipalité

Étant donné que l'implantation du Parc éolien de la Haute-Chaudière se fera en partie dans notre communauté, il nous apparaît essentiel de participer à la consultation ciblée qui a été lancée récemment par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Vous retrouverez donc, dans notre mémoire, un appui à ce projet et à la démarche qui a été menée par le promoteur tout au long de celui-ci.

Notre communauté de près de 2000 habitants est située au nord-ouest de la ville de Lac-Mégantic, tout près de l'État du Maine. Sa localisation exceptionnelle offre d'ailleurs des opportunités uniques pour les amateurs de la nature. Notre secteur récréotouristique dynamique est entre autres prisé par les amateurs de chasse au gros gibier, par les pêcheurs à la truite et par tous ceux qui souhaitent profiter de la tranquillité de la nature.

Avec le projet de la Haute-Chaudière, notre municipalité participera également à la transition énergétique et accueillera plusieurs éoliennes sur son territoire. Selon nous, ces projets énergétiques seront essentiels pour assurer le développement durable des collectivités comme la nôtre, car ils nous permettront de maintenir la vocation initiale de notre territoire tout en nous permettant de réinvestir les redevances et les autres retombées économiques du projet dans des services de qualité pour notre population.

Des projets d'exploitation de ressources naturelles peuvent cependant connaître des difficultés à s'implanter dans certaines régions. Selon nous, ce n'est pas le cas ici. L'approche proactive du promoteur et son ouverture à impliquer les communautés rapidement dans le projet de la Haute-Chaudière ont grandement facilité son acceptabilité sociale jusqu'à maintenant.

Sujets ciblés par la consultation

1. Impact du projet sur le paysage et les simulations visuelles

Notre communauté s'est bâtie autour de la nature et de ses paysages. Le succès du projet de la Haute-Chaudière dépendait donc grandement de la capacité du promoteur à limiter l'impact de leur présence sur les autres activités présentes dans notre territoire.

La première étape était donc de s'assurer que le promoteur respecte et valorise les compétences municipales en matière d'aménagement, notamment le règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui a été mis en place par la MRC du Granit pour encadrer le développement des projets énergétiques.

En plus de suivre cette réglementation, il était également important que le promoteur s'assure que l'implantation des éoliennes se fasse en harmonie avec les autres activités présentes sur notre territoire. Le promoteur s'est donc assuré de réaliser le projet en consultation avec notre communauté et les propriétaires des terrains pour favoriser l'harmonisation des différents usages, notamment les activités forestières et récréatives.

Nous avons également collaboré avec le promoteur pour identifier certains points de vue qui devront être protégés. Après l'analyse de l'ensemble de ces facteurs, la majorité des travaux seront prévus dans des secteurs forestiers peu visibles à la population et à proximité d'infrastructures existantes.

Nous sommes donc satisfaits par les mesures mises en place par le promoteur pour limiter l'impact sur nos paysages et notre territoire en général.

2. Alignement du projet dans les différentes stratégies du Québec pour la lutte contre les changements climatiques

Étant donné les ambitieux objectifs du Québec dans les luttes contre les changements climatiques, notre volonté de développer une économie propre et la nécessaire électrification du secteur des transports, de nombreux projets comme celui du Parc éolien de la Haute-Chaudière devront se développer à travers le Québec.

Les différentes stratégies d'Hydro-Québec prévoient d'ailleurs que les mesures en efficacité énergétique ne suffiront pas à combler la quantité d'énergie propre qui sera nécessaire pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Depuis 2021, Hydro-Québec a d'ailleurs annoncé une série d'appels d'offres visant principalement l'ajout d'énergie éolienne dans son portefeuille énergétique.

Avec le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière de 120 MW, la MRC du Granit et EDF ont donc remporté l'appel d'offres A/O 2021-01 et ont été en mesure de signer un contrat d'approvisionnement de 30 ans avec Hydro-Québec.

Il est donc clair pour notre municipalité que ce projet s'inscrit directement dans les objectifs de la stratégie climatique du gouvernement du Québec.

3. Consentement de la population locale pour la réalisation du projet

L'acceptabilité sociale est tout simplement essentielle pour qu'un projet voie le jour dans nos communautés et surtout ici à Frontenac. Le consentement de la population locale doit donc être au cœur de nos préoccupations.

En plus des nombreuses rencontres avec les organismes du milieu, les citoyens, et les propriétaires de terrains, le promoteur a également mis en place des comités de suivis pour s'assurer de maintenir ce lien avec les parties prenantes tout au long du processus.

De plus, le promoteur était ouvert à collaborer avec les communautés sur le terrain et s'est entendu au tout début du projet pour inclure les municipalités de la MRC du Granit en tant que réels partenaires financiers dans le projet.

Nous avons, comme l'ensemble des municipalités, également appuyé le projet par résolution, ce qui démontre clairement l'appui de la population locale envers le projet et la démarche du promoteur.

4. Retombées économiques du projet

Pour une communauté comme la nôtre, les projets nécessitant des investissements de plus de 400 millions de dollars n'arrivent pas tous les jours.

Seulement lors de la construction, ce seront plus de 150 personnes qui travailleront sur la mise en service du projet. De plus, le partenariat communautaire mis en place s'assurera de maximiser les retombées lors de la phase d'exploitation en réinvestissant 50% des profits au sein même de la MRC du Granit, et ce, pour au moins 30 ans.

En plus de l'investissement, s'ajoutent également pour notre communauté d'importantes retombées en termes de redevances. Le décret émis par le gouvernement lors de l'appel d'offres assurait en effet que des redevances devraient être payées directement à la municipalité accueillant des éoliennes sur son territoire. Pour l'ensemble du projet, ce seront donc plus de 13 millions de dollars qui seront séparés entre notre municipalité et celle de Audet.

Étant donné l'ensemble de ses retombées, il est clair pour notre municipalité que ce projet créera des retombées économiques qui seront essentielles pour le développement de notre région et pour offrir un milieu de vie de qualité à nos citoyens.

Conclusion et appui au projet

Étant donné les mesures mises en place par le promoteur pour limiter l'impact sur notre territoire, 30 ans de retombées économiques pour nos communautés et son impact positif dans la lutte contre les changements climatiques, Frontenac appuie favorablement le projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière.



Jean-Sébastien Roy

Directeur général et greffier-trésorier

Municipalité de Frontenac

819-583-3295 poste 105

dg@municipalitéfrontenac.qc.ca